

# L'AGRICULTURE CORSE DANS TOUTE SA DIVERSITÉ



## ► EDITO

A travers son observatoire économique, la Chambre Régionale d'Agriculture de Corse en collaboration avec les Chambres Départementales de Haute-Corse et Corse-du-Sud, élabore un système d'informations techniques et économiques afin d'apporter des points de repères :

- aux agriculteurs désireux de situer la viabilité de leurs ateliers de productions et évaluer les alternatives d'évolution,
- aux candidats à l'installation qui construisent leur projet d'installation,
- aux conseillers dans l'accompagnement des exploitations,
- aux décideurs, pour les guider dans leurs choix quant à l'orientation des politiques publiques.

L'inscription dans le projet INOSYS, développé au niveau national par l'APCA, permet d'avoir une lecture exhaustive des réalités agricoles de notre région grâce au traitement des informations de la base de données du recensement agricole sur des critères établis à dire d'expert par les conseillers des différentes filières agricoles.

Le partenariat développé entre la CRA de Corse et la DRAAF permet d'avoir une autre approche des données fournies par le RA 2010.

Joseph **COLOMBANI**

Président de la Chambre Régionale d'Agriculture de Corse

## ► L'ÎLE AUX DIFFÉRENTS VISAGES AGRICOLES

En 2010, la Corse compte 2 810 exploitations agricoles dont 2 073 exploitations dites professionnelles.

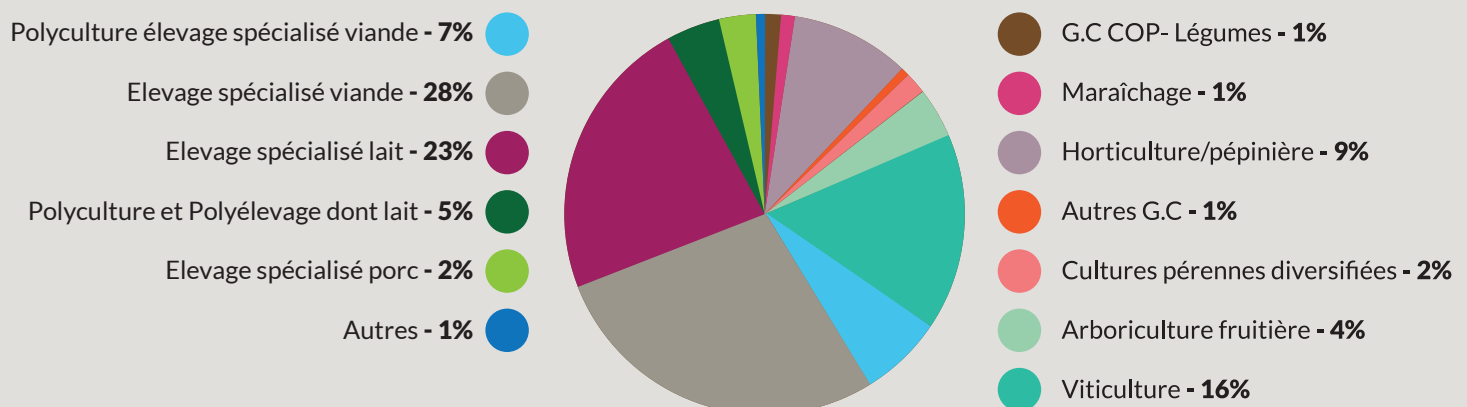
Bien que disposant de la plus petite surface agricole de France métropolitaine, la région se caractérise par la présence de nombreuses filières de production aussi bien animales que végétales. Les systèmes de productions insulaires sont ainsi très variés.

Les exploitations à orientation animale représentent plus des deux tiers des exploitations professionnelles insulaires. L'élevage régional est constitué à 95% de ruminants : Les élevages spécialisés en viande représentent 55% de ces exploitations (bovins) et les élevages laitiers (ovins), 45%. Les élevages granivores, où l'élevage porcin domine, complètent le tableau.

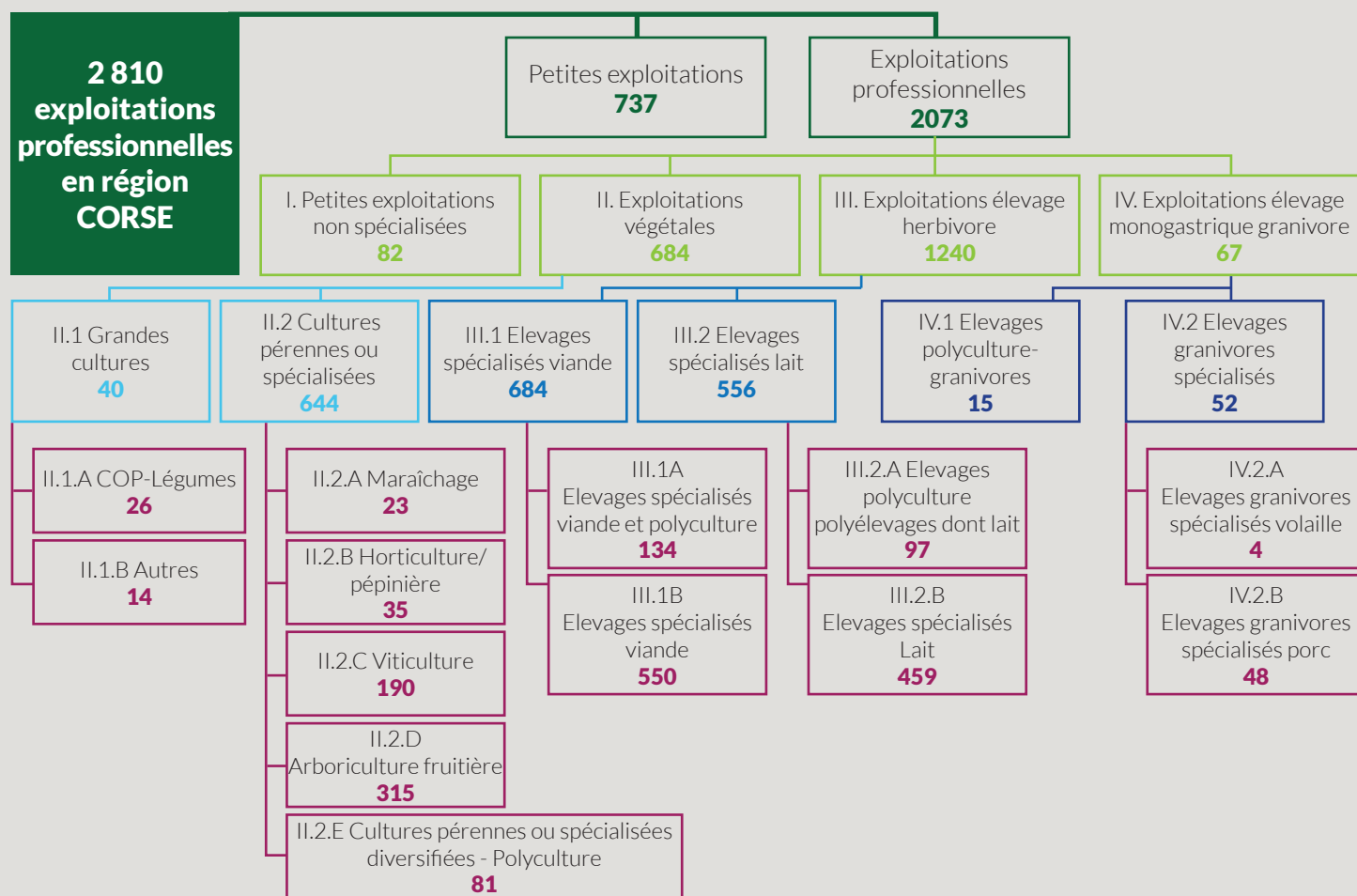
Les exploitations à orientation végétales sont essentiellement des exploitations spécialisées en cultures pérennes ou spéciales (96%), les exploitations restantes sont orientées en grandes cultures: COP et légumes.

Les exploitations arboricoles représentent la majeure partie de ces exploitations spécialisées en cultures pérennes (49%) suivies par les exploitations viticoles (30%), des exploitations qui associent différents vergers ou la viticulture et/ou le maraîchage (13%). des exploitations horticoles/pépinières (5%) et enfin des exploitations maraîchères (4%).

## RÉPARTITION DES GRANDS GROUPES TYPOLOGIQUES INOSYS DES EXPLOITATIONS CORSES



## ARBRE DE CLASSIFICATION DE LA TYPOLOGIE INOSYS EN CORSE



## LES SYSTÈMES SPÉCIALISÉS EN PRODUCTIONS ANIMALES

Sur l'île, les **systèmes d'élevage herbivores** dominent largement. Ils sont composés de **systèmes spécialisés en viande** (684) et de **systèmes spécialisés en lait** (556). L'autre type d'élevage, le **système à orientation granivore**, compte 67 unités.

En viande, 81% des **exploitations bovines** sont spécialisées dans cet élevage. Les autres associent un atelier de production végétale : grandes cultures ou arboricoles (castanéicole ou oléicole). Elles sont disséminées sur toute la Corse avec une concentration dans les cantons de l'intérieur de l'île. Il s'agit essentiellement d'élevages allaitant extensifs.

Les exploitations spécialisées en lait sont des **exploitations**

**ovines et caprines**. Les exploitations ovines comptent 184 exploitations spécialisées, 73 qui associent un autre élevage et 38 qui produisent des grandes cultures. Les exploitations caprines, quant à elles sont au nombre de 115, et 62 associent un autre atelier d'élevage. Les systèmes ovins sont majoritairement apporteurs en laiterie contrairement aux systèmes caprins plus orientés vers la production fermière.

Les systèmes porcins sont largement spécialisés notamment en Corse-du-Sud. En effet, ils représentent 72% des systèmes granivores. Cette production est orientée vers la transformation charcutière. Les systèmes polyculture-granivores concernent les élevages porcins associant un atelier castanéicole.

## LES SYSTÈMES SPÉCIALISÉS EN PRODUCTIONS VÉGÉTALES

Parmi les 684 exploitations spécialisées en productions végétales, les **systèmes arboricoles fruitiers**, avec 315 exploitations, sont les systèmes les plus représentés au niveau régional devant les **systèmes viticoles** (190 exploitations), les **cultures pérennes diversifiées** (81 exploitations), les **systèmes horticoles** (35 exploitations), les **systèmes grandes cultures/légumiers** (26 exploitations) et les **maraîchers** (23 exploitations).

Au sein des systèmes arboricoles fruitiers, on retrouve

les systèmes spécialisés comme les **systèmes agrumicoles**. (88 producteurs) qui produisent majoritairement de la clémentine et du pomelo. Environ 95% de cette production est destinée à l'export. La clémentine dispose d'une Identification Géographique Protégée et le pomelo est actuellement en démarche de certification. Viennent ensuite les **systèmes oléicoles** (59 exploitations), les **systèmes castanéicoles** (36 exploitations) qui disposent tous deux d'une Appellation d'Origine Contrôlée pour l'huile d'olive et

la farine de Châtaigne. Les **systèmes orientés en kiwi** et les **systèmes orientés en amande** (6 exploitations) complètent le tableau.

Les **systèmes arboricoles diversifiés**, (105 exploitations) associent divers vergers sans qu'un type de verger ne prenne le dessus. Diverses combinaisons subsistent : des producteurs associent les oliviers aux pomelos ou aux amandes, fruits d'été (pêches, nectarines, cerise, abricot, cerise) à la clémentine ou à la pomme.

Les **systèmes viticoles** comptent 190 exploitants. Le système

viticole le plus représenté est celui des **viticulteurs adhérents à une des cinq caves coopératives** de la région. On trouve ensuite les **viticulteurs qui disposent d'une cave particulière**, vinifient et commercialisent leur vin. Ils se répartissent au sein des neuf Appellations d'Origine Contrôlée.

Les 81 exploitations qui constituent les systèmes pérennes diversifiés sont des exploitations qui associent des ateliers viticoles et arboricoles, ou arboricoles et maraîchers.

Les producteurs de maïs et les légumiers (melons, pastèque) constituent les systèmes grandes cultures.

## DEUX DÉPARTEMENTS **AUX IDENTITÉS BIEN DISTINCTES**

### *La Haute-Corse, possède la Surface Agricole Utile la plus importante 105 126 hectares contre 62 769 hectares pour la Corse du Sud.*

La Haute-Corse présente une grande diversité de systèmes au niveau de ses territoires.

Sur la façade orientale de l'île, sur la partie nord de cette zone de plaine prédominent les systèmes arboricoles spécialisés en agrumiculture, fruits d'été et oléiculture, mais également des systèmes en cultures pérennes diversifiés et des élevages herbivores spécialisés lait.

Au sein des cantons qui composent la partie sud de la plaine orientale on retrouve les systèmes spécialisés en viticulture et en arboriculture.

Se distingue également comme territoire viticole, la zone de l'AOC Patrimonio au cœur du canton de la Conca d'Oro. Les cantons de Corte, Venaco (centre corse), Ile-Rousse, Calvi (Balagne), Fiumalto d'Ampugnani et le Cap Corse sont largement orientés en systèmes herbivores spécialisés lait. On retrouve dans les zones de l'intérieur, en moyenne et haute montagne, les élevages spécialisés viande.

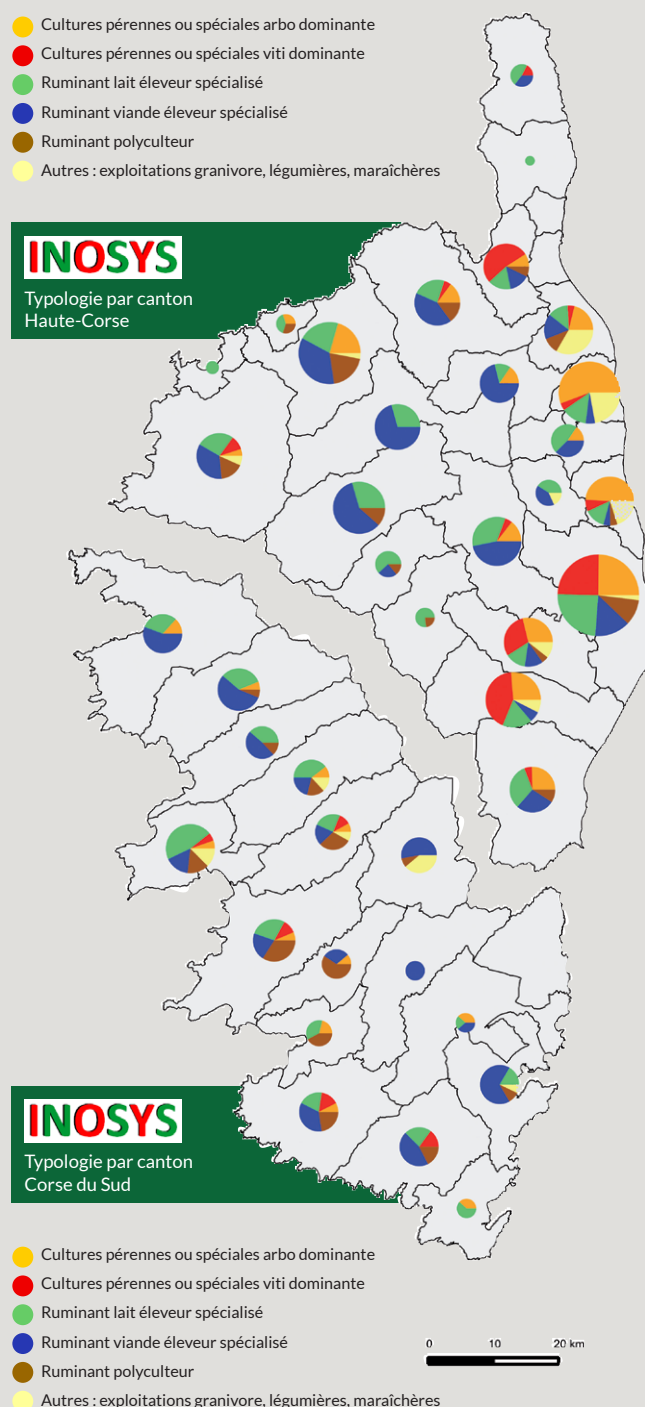
La Corse du Sud est sensiblement plus orientée vers l'élevage avec une prédominance des systèmes herbivores viande spécialisés et herbivores lait spécialisés sur l'ensemble de ses cantons hormis dans les cantons de Olmeto, Petreto-Bicchisano où dominent les systèmes viande polyculteurs. Les exploitations herbivores viande dominent très largement dans les cantons des Deux Sevi, des Deux Sorru, Figari, Sartène et Porto-Vecchio. Le Canton de Levie est totalement dévolu à ce type d'élevage.

Quant aux systèmes herbivores laitiers, ils dominent les autres systèmes exclusivement dans le Canton d'Ajaccio.

Les régions de l'Alta-Rocca et du Haut-Taravo sont des zones d'élevage principalement porcin. La transformation à la ferme, ainsi que la vente directe sont très répandues.

Dans le canton de Levie, on note la présence d'un système atypique basé sur l'association arboriculture/herbivore viande.

On retrouve les systèmes viticoles au sein des cantons d'Ajaccio, Bastelica, Sartène et Figari. Il s'agit d'ailleurs des zones les plus diversifiées en termes de systèmes de production.



## INOSYS : UN RÉSEAU D'OBSERVATION DES SYSTÈMES AGRICOLES

L'enjeu de ce dispositif est de réaliser une typologie des exploitations agricoles afin de doter les acteurs du monde agricole d'une grille de lecture sur la diversité de l'agriculture insulaire

Il consiste à classer l'ensemble des exploitations selon leur fonctionnement, sur la base de critères discriminants, en mobilisant les données du recensement agricole 2010. L'objectif est de s'affranchir de l'approche par filière et de couvrir l'intégralité des productions. La typologie est un outil de décision susceptible d'apporter des éléments chiffrés sur le nombre et la répartition des principaux systèmes d'exploitation présents dans nos territoires.

La typologie INOSYS est le socle de l'observatoire des systèmes d'exploitation et de la production de références systèmes.

### QUELQUES ÉLÉMENTS DE MÉTHODES :

La typologie INOSYS est une typologie dite « à dire d'experts », c'est-à-dire qu'elle a été élaborée à partir de groupes d'experts (conseillers, techniciens des chambres d'agriculture, des organisations de producteurs agricoles) pour définir les types d'exploitation et les caractériser au moyen de quelques critères discriminants relatifs à leur structure de production. Le système d'exploitation est considéré comme une combinaison d'ateliers de culture, d'élevage et de facteurs de production dans un environnement donné à la différence du classement en orientations technico-économiques des exploitations (OTEX) du SSP, basée sur la contribution économique des productions, elle a une approche plus technique basée sur des seuils d'effectifs et de surfaces.

Les critères de classification sont ensuite appliqués à la base de données du recensement général agricole 2010 de la région Corse permettant d'obtenir les groupes d'exploitations. Ces groupes sont ensuite caractérisés en matière d'effectifs, de surface, de cheptel, de main d'œuvre...

#### Étape 1 : sélection des exploitations

Les exploitations professionnelles retenues comprennent l'ensemble des moyennes et grandes exploitations enquêtées au titre du RA 2010, c'est-à-dire dégageant une production brute standard (PBS) supérieure ou égale à 25 000€. La typologie se présente ainsi sous forme d'un arbre de classification. Les régions pouvaient ajouter une partie des petites exploitations qualifiées de « petites repêchées », le critère national de

Les enjeux sont de :

- connaître la diversité des exploitations agricoles dans les territoires,
- évaluer le fonctionnement des principaux types d'exploitation à partir de cas réels,
- disposer de références et d'indicateurs sur la double performance des systèmes d'exploitation,
- repérer l'innovation,
- suivre les systèmes porteurs d'avenir.

Pour cela, le projet INOSYS se décline en trois composantes :

- une typologie des systèmes d'exploitation;
- des repères technico-économiques sur les principaux systèmes pour valoriser les bases de données disponibles sur le terrain, situer les performances des systèmes et repérer les tendances d'évolution ;
- des références systèmes appuyées sur des cas réels pour évaluer le fonctionnement des principaux systèmes selon les critères de la double performance.

base pour ce repêchage étant basé sur la présence d'au moins un emploi à mi-temps sur l'exploitation (0,5 UTA). Pour la Corse, ce critère « temps de travail » a été associé à une PBS supérieure ou égale à 12 500 €. ans le champs de la typologie INOSYS.

#### Étape 2 : la classification

L'arbre de tri distingue en premier les systèmes de productions végétales (grandes cultures, cultures spécialisées ou pérennes) et les systèmes d'élevage (herbivores lait, herbivores viande, granivores). Chacune de ces branches est à son tour subdivisée autant que nécessaire en fonction des critères discriminants établis jusqu'à obtenir une case typologique jugée suffisamment précise pour caractériser le type d'exploitation. Pour la Corse, il a été établi 21 cas typologiques.

#### Les documents disponibles :

- L'arborescence typologique complète;
- Avec les effectifs obtenus pour chaque groupe typologique après le travail de quantification,
- Avec les critères de tri permettant de classer les exploitations